



Vendeur ou acquéreur, si vous avez confié un mandat de vente ou de recherche de bien à un notaire, sa rémunération est désormais libre. Rapprochez-vous de lui pour en connaître le montant.

Estimation de vos frais d'acquisition

Récapitulatif de vos renseignements

Dans le département Paris (75), vous avez fait, en tant que primo-accédant, l'Acquisition d'un bien bâti, financé Sans emprunt, pour un prix de 460 000 € dont mobilier éventuel d'une valeur de 10 000 € .
Résultat de l'évaluation en date du lundi 21 septembre 2026.

Emoluments du notaire (hors TVA)	4 873 €
Emolument proportionnel de vente	4 073 €
Formalités (estimation)	800 €
Droits dus au Trésor Public	26 130 €
Droits d'enregistrement	26 130 €
Coût lié à la publicité foncière (fichier immobilier)	450 €
Frais de publication de vente	450 €
Débours (Factures des intervenants tiers au dossier)	600 €
Estimation des frais annexes	600 €
Evaluation de la TVA (Trésor Public)	975 €
TVA sur émoluments de vente	815 €
TVA sur formalités	160 €
Montant total de l'évaluation des frais (Arrondi)	33 100 €

Répartition des frais

Le total des frais représente 7.20 % du prix d'acquisition dont 5.99 % destinés au Trésor Public.

■ Debours (1.82%) ■ Notaire (14.75%) ■ Etat (83.43%)

